

COMMISSION SUR L'ENVIRONNEMENT
assemblée du 10 juin 2004 (21^e séance régulière)
salle du conseil, 515, rue Charles
17 heures

PROCÈS-VERBAL

Souper et items administratifs

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 18h02 avec quorum

Étaient présents : Marc Bureau, président
André Levac, conseiller, district Aylmer
Denise Laferrière, conseillère, district Hull
Nicole Desroches, CREDDO
Anouk Racette, DSPO
Mario Grandmaître, ASHOQ

Également présents : Jocelyne Houle, mairesse suppléante
Frédéric Tremblay, secrétaire
Roland Morin, directeur de module

Absence motivée : Évelyne Germain, REFAP
André Lambert, directeur adjoint
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire
Marcelle Plouffe, responsable GMR
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement

2. Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par Denise Laferrière, secondé par Nicole Desroches et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, moyennant l'ajout des items suivants :

10. Équiterre – programme « changer le monde un geste à la fois »
11. Refus du MENV d'autoriser l'utilisation du méthoprène dans le cadre du contrôle biologique sélectif des moustiques
12. Défi Une Tonne
13. Herbanatur inc. – projet Adios Ambros

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 mai 2004

Il est proposé par Anouk Racette, secondé par Nicole Desroches et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 20 mai 2004 tel que proposé.

4. Date de la prochaine assemblée

La 22^e séance régulière est prévue pour le 9 septembre 2004 à 17h, à la Salle du Conseil du Centre des Pionniers (115, rue Principale)

5. Dépôt de documents

La Commission prend avis des documents suivants :

- a. annonce pour les candidatures de citoyen – la Commission prend connaissance, séance tenante, du Communiqué de presse ainsi que de l'horaire de publication des deux annonces dans tous les hebdos; suite aux premières parutions, le 9 juin, 5 candidatures ont déjà été reçues et, vu ce succès, la Commission accepte d'annuler la seconde parution.

Début de la discussion de dossiers en huis-clos à 18h24

adoption du PGMR – évaluation de quatre scénarios de collecte dans le secteur résidentiel

Discussion : La proposition de l'AOMGMR, visant 4 scénarios de collecte pour le PGMR au coût de 12 200 \$, est revue. Il y a de nombreuses discussions sur les possibilités de collecte et sur la teneur du mandat et de l'échéancier.

Recommandation : La Commission recommande que le STEGMR mandate l'AOMGMR de procéder à son analyse de collectes, moyennant les clarifications suivantes :

1. le projet de PGMR doit présenter les coûts du statut-quo et d'un retour à la collecte sélective manuelle hebdomadaire – ces données sont directement disponibles à l'interne et peuvent être préparées en régie.

2. le projet de PGMR doit présenter les quatre alternatives suivantes, dont les coûts et stratégies vont être évalués par l'AOMGMR :

| Ordures ménagères | Collecte sélective | Collecte des matières putrescibles |
|--------------------------------|--------------------------------|---|
| Manuelle, hebdomadaire | Semi-mécanisée, aux 2 semaines | Semi-mécanisée, 39 semaines par année |
| Semi-mécanisée, hebdomadaire | Semi-mécanisée, aux 2 semaines | Semi-mécanisée, 39 semaines par année |
| Semi-mécanisée, aux 2 semaines | Semi-mécanisée, aux 2 semaines | Semi-mécanisée, 39 semaines par année |
| Manuelle, aux 2 semaines | Semi-mécanisée, aux 2 semaines | Semi-mécanisée, 39 semaines par année |

3. il est entendu que les scénarios ci-haut décrits visent le milieu à faible densité.
4. le projet de PGMR, avec l'aide de l'étude de l'AOMGMR, doit présenter les secteurs dont la densité implique un service de collecte sans bacs roulants et/ou à une fréquence supérieure, ainsi que le profil de service à adopter dans le milieu à haute densité.
5. concernant l'approvisionnement en bacs roulants, il est entendu que, pour les ordures ménagères, l'utilisation d'un bac roulant serait volontaire et aux frais des contribuables (comme il est déjà en vigueur à Buckingham et Masson-Angers) alors que, pour la collecte sélective, la Ville pourvoit à l'approvisionnement de toute la population. L'étude confiée à l'AOMGMR doit illustrer différentes stratégies d'approvisionnement et de facturation aux contribuables. L'étude doit aussi préciser si les bacs roulants pour la collecte sélective seront munis de séparateurs.
6. La Commission ne recommande pas l'analyse d'un service à trois sacs (ex. Edmonton) en raison des contraintes que représente le désensachage à l'échelle de la Ville, ni l'analyse d'une collecte mécanisée, en raison des coûts d'acquisition et d'entretien des bras articulés et de leur capacité limitée à manipuler autre chose que des bacs roulants.
7. Quant à l'analyse du scénario de compostage des matières putrescibles, la Commission se rend à l'évidence démontrée par notre projet-pilote que la collecte doit se faire avec des bacs roulants et recommande que la collecte soit suspendue pendant les grands gels (décembre à février) pour éviter le gel des matières et le bris des bacs.

adoption du PGMR – consultation de la population

Discussion : Nicole Desroches explique une proposition de pré-consultation qui serait encadrée par CREDDO (pour permettre à la Ville de continuer avec ses études). La formule s'est avérée un succès à la MRC des Collines et dans d'autres régions. Le Module fait cependant remarquer que, pour accommoder le délai requis pour une pré-consultation, le projet de PGMR ne pourrait pas avoir d'impact sur le délai 2005 ni sur les soumissions des contrats devant débuter en janvier 2006. Or, la Commission souhaite que les orientations du Conseil et de la population soient connues à temps pour une réaction au budget 2005 (en cas de bris du contrat de collecte sélective) et à temps pour les contrats de 2006 (pour permettre l'implantation de la collecte des matières putrescibles). Pour toutes ces raisons, une pré-consultation dédiée ne peut avoir lieu.

La Commission s'inquiète, d'un autre côté, qu'un document « définitif » soit mal reçu au Conseil et à la population. Pour éviter cela, le projet de PGMR sera initialement soumis de façon « ouverte », sans préférence quant au scénario à privilégier (par ailleurs, les 4 scénarios préparés par l'AOMGMR sont conformes à la politique du Gouvernement). La Commission souhaite que le processus de consultation ait dûment débuté en septembre.

Enfin, la Commission s'interroge, sans dégager de consensus, sur le besoin de confier la sensibilisation de la population à une firme de communications qui a de l'expérience en PGMR ou au CREDDO, qui a l'expérience locale, ou même encore mener ce mandat en régie interne. La Commission désire avoir l'opinion du Service des Communications sur cette question avant de trancher, à la prochaine assemblée.

Recommandation : La Commission recommande l'échéancier suivant, pour cet été :

- Août 2004 : tenir une assemblée extraordinaire de la Commission, entièrement à huis-clos, concernant un projet de PGMR complet qui comprendra les conclusions de l'étude des scénarios de l'AOMGMR, mais sans privilégier de scénarios. Durant cette assemblée, le Module

doit fournir le nom suggéré du représentant syndical pour les consultations du public et le Service des Communications doit se prononcer sur la gestion des relations avec le public durant tout le processus d'approbation.

- Conseil du 31 août 2004 : adoption du projet de PGMR, par résolution. Nomination de la Commission de consultation du public
- Au plus tôt le 15 octobre 2004 (délai légal de 45 jours) : 5 consultations du public menées par la Commission nommée par le Conseil.
- Conseil du 2 novembre 2004 : dépôt au conseil du rapport de consultation du public et du projet de PGMR « définitif » qui privilégie un scénario de collecte. Transmission à Recyc-Québec et aux MRC concernées (Argenteuil et nos deux voisines). Ajustement du budget 2005 et du PTI 2005-2007 au besoin.
- Au plus tard le 1^{er} janvier 2005 (délai légal de 60 jours) : réception de l'avis de conformité de Recyc-Québec.
- Janvier 2005 : décret du PGMR par règlement du Conseil. Transmission au Ministre et aux MRC concernées.
- avril 2005 (délai légal de 120 jours) : entrée en vigueur du PGMR. Début du processus de soumissions par le STEGMR.

collecte des RDD dans le secteur Buckingham

Personnes invitées : Jocelyne Houle, mairesse suppléante

Discussion : La Commission est heureuse d'annoncer à Madame Houle et à la population présente dans la salle que les deux journées de collecte des RDD seront maintenues dans le secteur Buckingham. La première de ces deux collectes aura lieu le 19 juin 2004, la seconde à l'automne, à une date à confirmer.

Ouverture de la période de question à 19h46

Martin Letartre : Monsieur Letartre, accompagné de Mario Desbiens, s'inquiète du début de la saison de la moto et trouve que l'usage de silencieux modifiés s'accroît à Gatineau. Pour contrer ce problème, les Associations de quartier ont écrit au Ministre des Transports. Monsieur Desbiens va faire suivre cette lettre au secrétaire et demande quel geste la Commission entend poser pour préserver la tranquillité des résidents urbains... il suggère un règlement d'interdiction des motos après 23h sur les rues résidentielles. Madame Laferrière lui rappelle que, le 16 juin prochain, aura lieu une importante réunion à ce sujet, impliquant le Module de la protection des personnes et des biens.

Éric Faussurier : Éric Faussurier s'inquiète de l'état du parc de la Gatineau en cas de feu de forêt. Il est généralement reconnu, en foresterie, que tout protéger ne fait qu'accroître la quantité de bois mort au niveau du sol, donc le carburant disponible pour un feu. Il demande que la Ville envoie une lettre à la CCN pour demander quelle est la planification des feux de contrôle, ce à quoi la Commission mandate le module de donner suite.

Mario Desbiens : Mario Desbiens demande une révision du règlement municipal sur le bruit basé sur des zones d'activité et de quiétude. Il demande que la Ville vérifie si le MENV a dûment autorisé le stationnement St-Jean-Bosco car il appert que les travaux sont en marge d'un milieu aquatique (marais ou étang).

Fermeture de la période de question et début de la discussion de dossiers en présence du public à 20h35

programme de traitement préventif contre le VNO

Discussion : Anouk Racette présente le programme 2004 de prévention du VNO du MSSS, incluant la zone d'épandage de Bti et méthoprène dans les égouts de l'île-de-Hull. Les premiers repérages débutent le 10 juin. Trois épandages sont prévus (juin-juillet-août). Des pochettes d'information sont fournies aux membres.

Équiterre – programme « Changer le monde un geste à la fois »

Personnes invitées : Brigitte Geoffroi, Équiterre

Discussion : Brigitte Geoffroi présente l'organisme Équiterre et les quatre piliers de sa mission – le commerce équitable, l'agriculture biologique, le transport écologique et l'efficacité énergétique. Le programme « Changer le monde, un geste à la fois » est une traduction et adaptation française du *Nature's Challenge* de la Fondation

David Suzuki. Une série de 12 gestes individuels sont proposés et le programme se base sur un enregistrement en ligne des gestes posés. L'objectif est de 50 000 gestes d'ici décembre 2004. Les dépliants sur les gestes sont déposés à la Commission, ainsi qu'un guide sur la façon qu'une Ville peut activement participer au concours.

Recommandation : La Commission recommande que la Ville participe au Défi « Changer le monde un geste à la fois » et confie ce mandat au Module.

Refus du MENV d'autoriser l'utilisation du méthoprène dans le cadre du contrôle biologique sélectif des moustiques

Discussion : Frédéric Tremblay explique à la Commission que le MENV a refusé d'autoriser l'utilisation de méthoprène pour le contrat de contrôle biologique sélectif des moustiques cette année – seul le Bti fut autorisé. Ceci place le secteur complètement sans défense contre la seconde des trois vagues de moustiques – celle des *Coquilletidia perturbans* – qui aura lieu de la mi-juin à la mi-juillet après le coucher du soleil (il s'agit d'un moustique qui sort assez tard). Le Module avertit la Commission qu'il a demandé le remboursement des montants prévus d'achat de méthoprène (environ 9 000 \$), qu'il a exonéré GDG environnement l'tée de tous les objectifs contractuels de nuisance pour la période après 21h pour les mois de juin et juillet 2004 et qu'il s'attend à gérer beaucoup de plaintes et des demandes de remboursement du tarif cet été. Outrée et perplexe, la Commission pose plusieurs questions, résumées ci-après :

Pourquoi les autres années était-ce autorisé ? de 1997 à 2003, le MENV et la FAPAQ relevaient du même Ministre et la FAPAQ s'est pliée à la décision du directeur régional. Suite à la défusion des deux organismes (la FAPAQ relève maintenant du Ministre des ressources naturelles), elle ne se sent pas liée par le MENV et refuse le méthoprène sur un futur refuge faunique (la baie McLaren).

Qui peut autoriser le méthoprène, le MENV ou la FAPAQ ? C'est Marc Dubreuil, directeur régional du MENV, qui signe le certificat d'autorisation. Ce dernier a refusé d'outrepasser une recommandation négative de Jean Fink, le directeur régional de la FAPAQ.

Est-ce que le méthoprène est dangereux ? Le méthoprène figure à l'annexe II du Code de gestion des pesticides, ce qui signifie qu'il est permis même en garderie, école primaire ou milieu hospitalier.

La DSPO peut mettre du méthoprène à Hull ? Le programme du MSSS fait de l'épandage dans les égouts, ce qui n'est pas sous la juridiction du MENV. De plus, la FAPAQ, dans sa lettre de refus, souligne que le programme de Gatineau n'était « qu'un programme de lutte à la nuisance » et non de lutte au VNO.

Est-il trop tard pour renverser la situation ? Les larves de cette espèce de moustique vivent 10 mois et sont prêtes à devenir des nymphes. Même si le Ministre donnait une autorisation, ce serait pour les larves de l'an prochain.

Recommandation : La Commission demande qu'un processus de communication soit mis en branle pour préparer la population de la zone de protection. Elle suggère fortement que les coordonnées de Marc Dubreuil figurent en évidence sur le communiqué, pour diriger les plaintes. Enfin, le module doit préparer, pour le Cabinet du Maire, un projet de plainte à l'endroit du Ministre de l'environnement du Québec.

Défi Une Tonne

Discussion : Nicole Desroches dépose séance tenante un cadre de demande de subvention auprès du Gouvernement fédéral pour le Défi Une Tonne, volet communautaire. Il s'agit du programme par lequel l'Objectif de Kyoto doit être atteint, chaque personne devant diminuer ses émissions de gaz à effet de serre d'une tonne (équivalent CO₂) par année. La plupart des gestes planifiés le sont déjà dans le cadre d'autres programmes (ex. DÉFI-Transport, PGMR). Pour permettre aux organismes communautaires de signer un protocole d'entente avec le gouvernement fédéral, une lettre d'intention de la Ville doit appuyer la demande. Enfin, CREDDO précise qu'il y aura partenariat avec deux autres groupes d'action en environnement, soit Action-Environnement et Natur-Action.

Recommandation : La Commission demande au Module de préparer une lettre d'intention appuyant le Défi Une Tonne sur le territoire de Gatineau.

Herbanatur inc. – programme Adios Ambros

Discussion : Frédéric Tremblay explique que le module a reçu une proposition de HerbaNatur inc. concernant un herbicide complètement sécuritaire et sélectif à l'herbe à poux

(un dérivé de solution saline) qui est pré-homologué par l'ARLA. L'Organisme doit faire des essais sur le terrain cet été et veut savoir si la Ville voudrait participer. N'importe quelle enveloppe budgétaire de 500 \$ ou plus est adéquate. Le programme viserait des rues qui sont bordées d'herbe à poux dans leur emprise. Le montant (500 \$) correspond à ce qui est défrayé pour le programme « Beet Juice ».

Recommandation : La Commission recommande de donner l'accord de la Ville à HerbaNatur. Monsieur Bureau rappelle que la rue Laramée serait une bonne candidate. Les membres proposeront leur suggestion sous peu.

Levée de la séance à 21h40

Procès-verbal ratifié le 9 septembre 2004

Marc Bureau, président

Frédéric Tremblay, secrétaire